

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 NOVEMBRE 2018

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le jeudi 8 Novembre 2018 à 21 h, sous la présidence de M. CORABOEUF Arnaud.

Présents : MM. CORABOEUF, DOS SANTOS, KASSA, LOURDEL, SELSCHOTTER B., SELSCHOTTER S. et Mmes DENEUBOURG, PAIN, THOMASSE et GRAVELET.

Absent : M. GROENEWEG

Secrétaire de séance : Mme PAIN

Début de séance : 21h00.

Le compte rendu du conseil municipal du 18 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

1/ Démission de M. Jean-Nicolas GROENEWEG de son poste de 2^{ème} adjoint en charge des travaux et des questions techniques

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le remplacement ou non de Monsieur GROENEWEG au poste de deuxième adjoint.

Il remercie M. GROENEWEG pour le travail accompli.

Le conseil municipal décide de ne pas remplacer M. GROENEWEG et donc le conseil municipal n'aura que 2 adjoints à compter de ce jour. Les délégations données à Monsieur GROENEWEG seront, de ce fait, réattribuées à Monsieur le Maire.

Pour le non remplacement : 6. Pour le remplacement : 1 et 3 abstentions.

Le 3^{ème} adjoint M. KASSA Wondwossen deviendra 2^{ème} adjoint.

Mme Françoise DENEUBOURG reste 1^{ère} adjointe comme confirmé par lettre de M. le Sous-Préfet le 31/10/2018 et M. Jean-Nicolas GROENEWEG reste conseiller municipal comme confirmé par lettre de M. le Sous-Préfet le 2/11/2018.

2/ Etude de faisabilité d'un parc éolien sur le territoire de la commune

Suite aux visites des deux sociétés NORDEX et JPEE, Monsieur le Maire présente la synthèse des deux propositions :

Il en ressort que les deux sociétés offrent à peu près les mêmes services et les mêmes retombées financières pour la commune.

En cas d'accord de cette étude de faisabilité, la société en question fera toutes les démarches nécessaires auprès des différents propriétaires, et elle se chargera également de contacter toutes les administrations concernées (Ecologie, Armée, Environnement...). A noter que le seul décisionnaire pour l'accord d'un éventuel projet est le Préfet.

Les sociétés ont pris contact avec les élus avant de s'adresser aux propriétaires, conformément à la Charte déontologique AMORCE, dont elles sont signataires. Si nous donnons un feu vert à l'une de ces sociétés, nous serons appelés à être présents dans toutes les étapes de communication avec les administrés sous forme d'ateliers d'échanges.

- ✓ La société NORDEX, allemande, est un fabricant développeur qui met en place les éoliennes puis revend le parc à des exploitants (assurances, banques, grands groupes commerciaux...). Il n'assure pas l'exploitation et la maintenance de ses parcs.
- ✓ Quant à JPEE, Société française, elle achète des éoliennes, développe, installe et exploite ses parcs.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que toute personne qui aurait des liens familiaux ou personnels jusqu'au deuxième rang, au sens du droit civil, avec les propriétaires ou les exploitants des terres visées par l'étude préalable, ne pourra s'exprimer lors du débat ni du vote.

Aucun membre du conseil n'est concerné par cette restriction. Le débat et le vote peuvent donc avoir lieu avec l'intégralité des conseillers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE qu'une étude sur la faisabilité d'un parc éolien sur le territoire de la commune soit menée.
- DECIDE d'attribuer la réalisation de l'étude à la société JPEE, 13 rue de Liège, 75009 PARIS.

3/ Tarifs communaux et assainissement

Salle des fêtes : 225€ week-end chauffé
150€ week-end non chauffé
170€ 1 journée chauffée
100€ 1 journée non chauffée. Caution de 350€ et ménage 80€
Table et 2 bancs : 10€. 1 table ou 2 bancs : 6 € avec caution de 150€

Concessions cimetièrre : 15 ans 210€
30 ans : 320€
50 ans : 430€

Columbarium : 30 ans 500€ et 50 ans 750€

Assainissement : le branchement 2150€. Taxe annuelle 85€ et le m³ 1.50€

Le conseil municipal décidé à l'unanimité de reconduire ces tarifs pour l'année 2019.

4/ Maison préemptée 40 rue du Dr Charpentier

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est souhaitable de revoir à la baisse le tarif de la vente de la maison préemptée sise 40 rue du Dr Charpentier, car, suite aux différentes visites aucune personne ne s'est prononcée pour un achat éventuel.

Il indique qu'une proposition a été faite pour un montant de 12.000€ net vendeur.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord pour retenir ce prix de vente.

Les démarches légales seront donc engagées sur cette base.

5/ Questions diverses

- Des travaux sont envisagés pour l'appartement n°1 du groupe scolaire dans le but de le louer. Les travaux seront effectués par l'équipe technique.
- Repas du CCAS au Lion d'Or le 1^{er} décembre. Il faut pour cela s'inscrire en Mairie et ce avant le 28 novembre. Toute personne âgée de 68 ans et plus peut en bénéficier. En cas d'impossibilité de participer au repas, un bon nominatif d'un montant de 21€ pourra être remis à partir du 3 décembre (valable jusqu'au 31 janvier auprès de l'épicier et/ou boulanger du village)
- En date du 14 décembre 20h, les chorales de Bléneau et La Chapelle St Sépulcre donneront bénévolement un concert en l'église de la commune. Les enfants du groupe scolaire s'associeront à eux lors d'un chant de Noël. Un vin d'honneur sera offert en remerciements aux bénévoles.
- Monsieur le Maire informe également qu'il serait intéressant de vendre le car communal, ainsi qu'une cuve à lisier. Tous deux ne servent plus à l'équipe technique. IL faut donc étudier toutes les possibilités.

Pour finir Monsieur le Maire tient à remercier particulièrement les conseillers et les bénévoles qui ont effectué la rénovation du Monument aux Morts par un travail d'embellissement tant sur le Monument (réécriture des 79 noms) que dans la réorganisation des plantations afin qu'il soit digne du Centenaire de l'Armistice de la Guerre 14-18. Il s'agit particulièrement de Clarisse Gravelet, Oscar Dos Santos, Stéphane Lourdel, Françoise Thomasse et Joëlle Lavalette. Il remercie également les membres de l'équipe technique communale qui ont apporté leur concours.

Fin de conseil à 22h45.